

CONSEIL SYNDICAL



Mardi 20 Décembre 2022



- Ouverture de séance
- Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (DOB)
- IFSE 2023 Agents
- Délégation au président (délibération à revoir)
- Indemnités de Fonction (délibération à revoir)
- Amortissements (DM budget 2022)
- Règlement Budgétaire et Financier (M57)
- Achat matériel
- Questions diverses

- Appel
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du PV du conseil syndical du 11 octobre 2022

Débat d'Orientation Budgétaire

DOB 2023

BILAN PROVISOIRE PROJETÉ POUR 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	105 290,45 €	85 949,17 €	191 239,62 €
<i>Dépenses en Restes à réaliser</i>	<i>11 955,98 €</i>	<i>96 176,24 €</i>	<i>108 132,22 €</i>
Recettes	199 552,81 €		199 552,81 €
<i>Recettes en Restes à réaliser</i>	<i>14 125,00 €</i>		<i>14 125,00 €</i>
Résultat provisoire 2022	96 431,38 €	- 182 125,41 €	- 85 694,03 €
<i>Résultat 2021 reporté</i>	<i>146 066,08 €</i>	<i>3 017,73 €</i>	<i>149 083,81 €</i>
Résultat provisoire	242 497,46 €	- 179 107,68 €	63 389,78 €

Résultat global provisoire pour 2022 : + 63 389,78 €

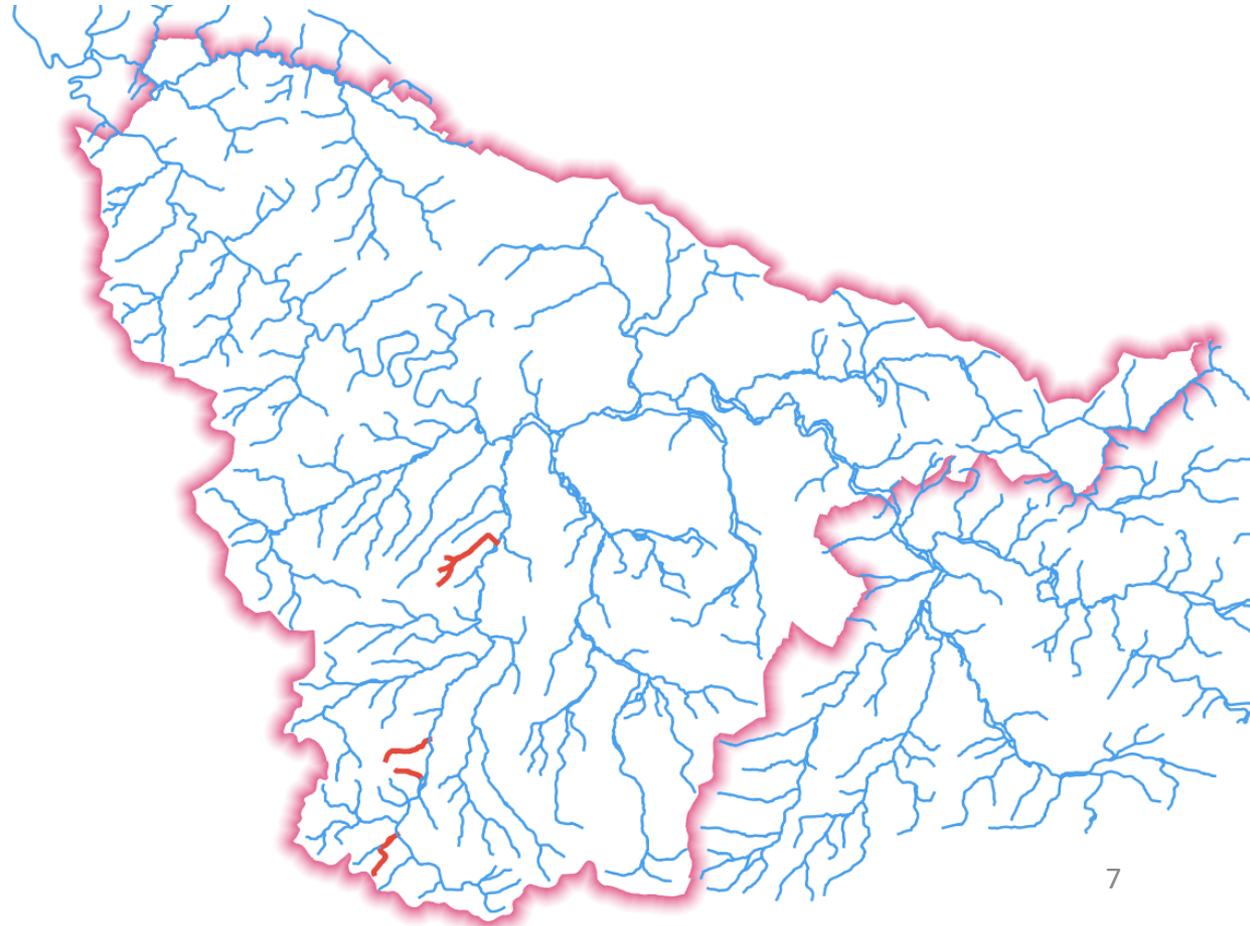
BILAN DES TRAVAUX 2022

Opération	Prévu € TTC	Réalisé - € TTC		
		TOTAL	Payé	Reste à réaliser
Programme restauration cours d'eau PPRE - fin de la Tranche 6	80 000,00 €	63 688,45 €	23 332,07 €	40 356,38 €
Programme restauration continuité sur les affluents Petite RCE - fin de la Tranche 2	60 000,00 €	59 958,00 €	59 958,00 €	
Programme de restauration du Bocage PPRB - fin de la Tranche 1	60 000,00 €	57 854,96 €	2 659,10 €	55 195,86 €
Etude diagnostique futur PPRE	100 000,00 €	- €	- €	Engagé
Etude RCE sur l'Orne	50 000,00 €	- €	- €	
Entretien Orne	5 000,00 €	624,00 €	- €	624,00 €
TOTAL :	355 000,00 €	182 125,41 €		

BILAN DES TRAVAUX 2022

- **Prog. restauration cours d'eau**

- ◆ 3,170 km de clôture
- ◆ 15 abreuvoirs
- ◆ 8 points de passage
- ◆ 5,6 km de cours d'eau restaurés



BILAN DES TRAVAUX 2022

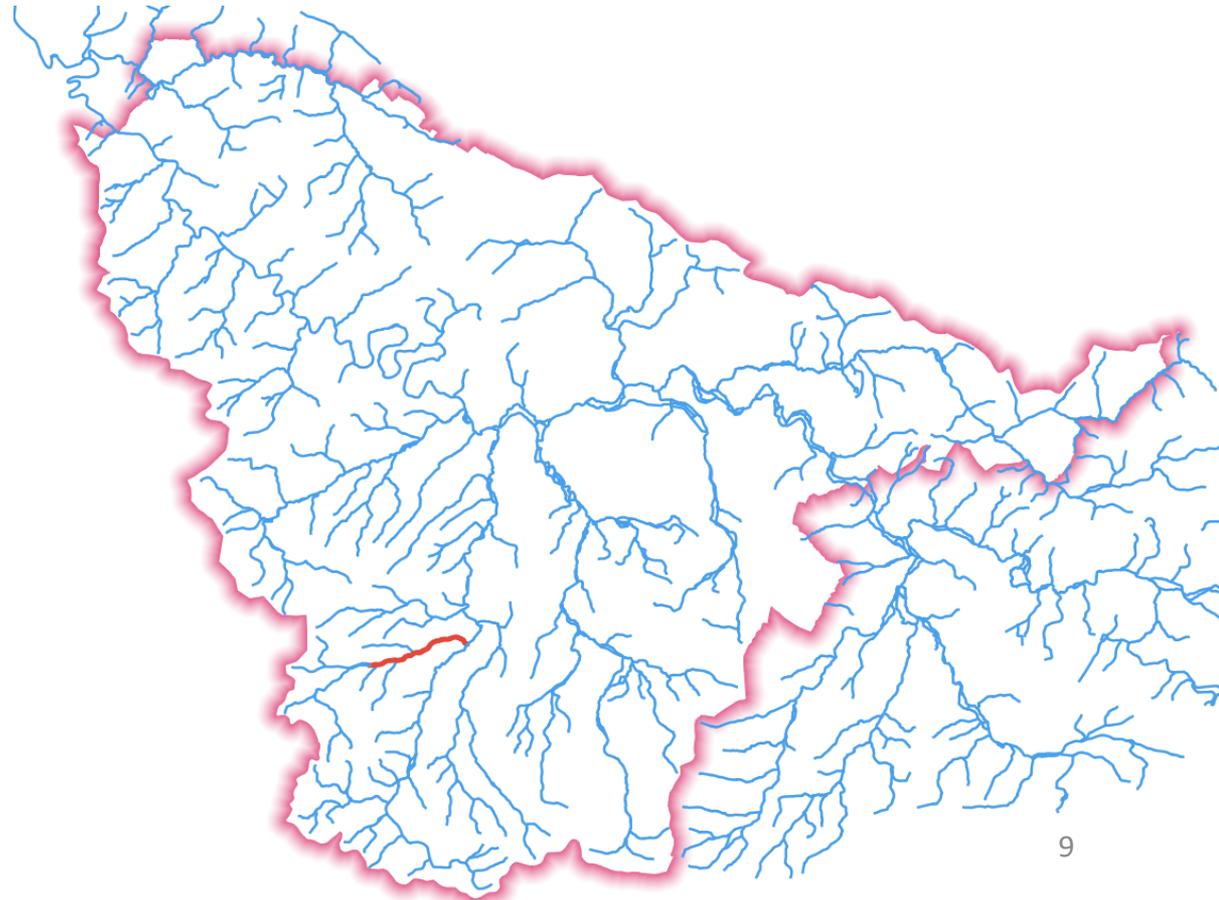
- Prog. restauration cours d'eau



BILAN DES TRAVAUX 2022

- Prog. restauration cours d'eau
- **Prog. restauration continuité affluents**

- ➔ 5 ouvrages bloquants supprimés (5 passerelles aménagées)
- ➔ 15 buses retirées
- ➔ 2,8 km de cours d'eau restaurés



BILAN DES TRAVAUX

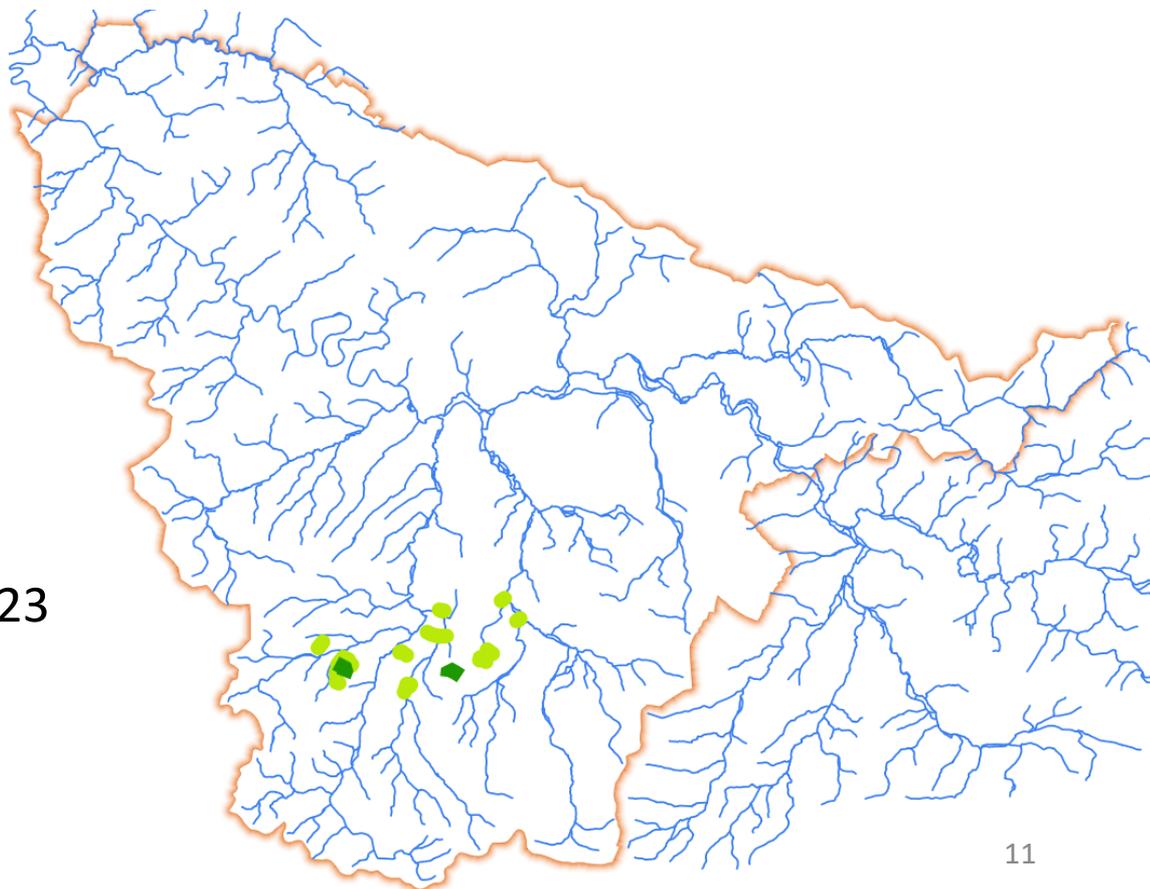
- Prog. restauration cours d'eau
- **Prog. restauration continuité affluents**



BILAN DES TRAVAUX 2022

- Prog. restauration cours d'eau
- Prog. restauration continuité affluents
- **Prog. restauration bocage**

- 🌳 2,330 km de haie à plat
- 🌳 80 m de regarnissage
- 🌳 530 m de haie sur talus
- 🌳 Talus réalisés en 2021
- 🌳 Plantations hiver 2022/2023



BILAN DES TRAVAUX 2022

- Prog. restauration cours d'eau
- Prog. restauration continuité affluents
- **Prog. restauration bocage**



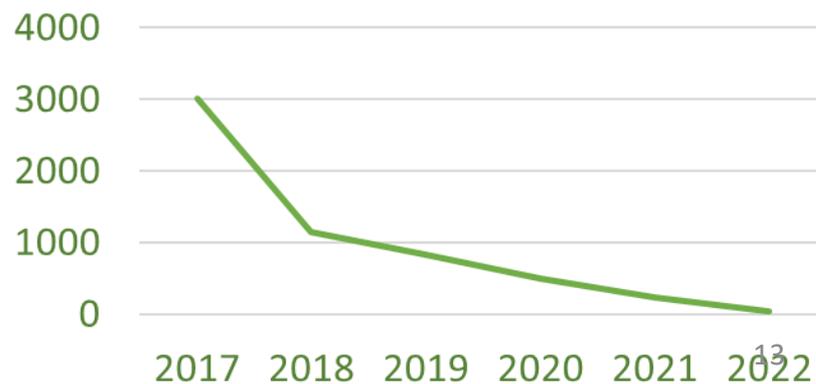
BILAN DES TRAVAUX 2022

- Prog. restauration cours d'eau
- Prog. restauration continuité affluents
- Prog. restauration bocage
- **Lutte contre la Berce du Caucase**

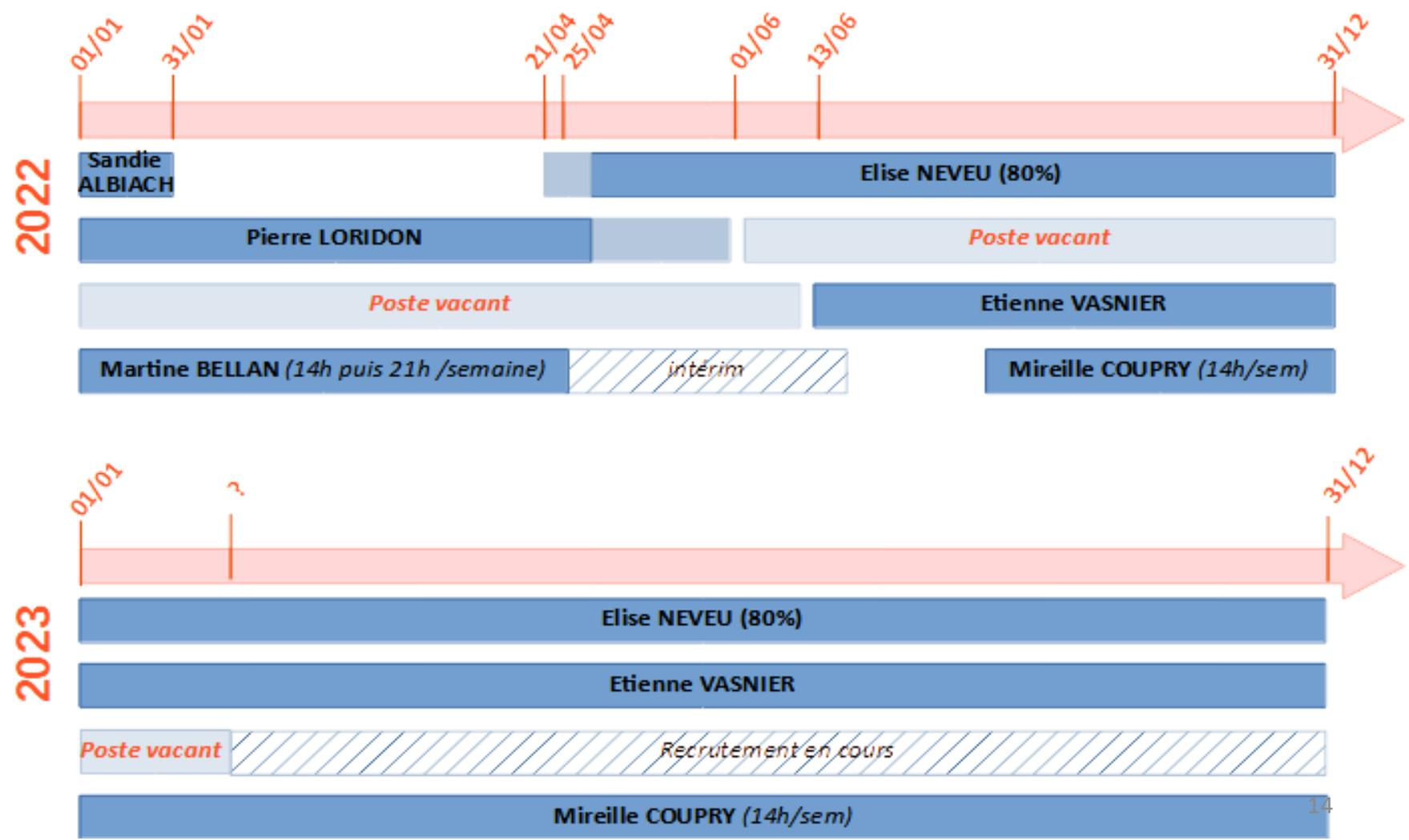
- Ruisseau des Landelles
- 8^{ème} année d'intervention
- 1 passage avec le CEN
- Diminution considérable du nombre de pieds.
(2022 = 38 pieds arrachés)



Nombre de pieds arrachés par années de prospection



BILAN ET PREVISION DE LA CELLULE D'ANIMATION



BILAN ET PREVISION DE LA CELLULE D'ANIMATION

Evolution des charges de personnel

Année	Voté	Réalisé	Remarques
2017	94 000 €	88 677 €	2 techniciens + 7h secrétariat + indemnité élu
2018	95 550 €	85 570 €	2 techniciens + 7h secrétariat + indemnité élu
2019	92 110 €	71 000 €	2 techniciens + 7h secrétariat + indemnité élu
2020	119 650 €	110 729 €	3 techniciens + 7h secrétariat + indemnité élu
2021	134 700 €	133 514 €	3 techniciens + 14h secrétariat + indemnité élu
2022	130 750 €	81 818 €	2 techniciens + 14h secrétariat + indemnité élu
2023	<i>Prévu 134 000€</i>		<i>3 techniciens</i> <i>+ 14h secrétariat + indemnité élu</i>

PREVISIONS ETUDES ET TRAVAUX 2023

		Financement AESN
Restauration cours d'eau – PPRE (Tranche 7)	200 000 €	80 %
Restauration Continuité affluents – RCE (Tranche 3)	100 000 €	80 %
Erosion Ruissellement – PPRB (Année 2)	120 000 €	80 %
Etude prochain PPRE	111 012 €	80 %
Etude continuité sur l'Orne	50 000 €	80 %
Entretien Orne	5 000 €	40 %
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX	586 012 €	

BILAN PREVISIONS 2023

	Dépenses	Recettes	Reste à charge
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX	586 012 €	466 809,60 €	119 202,40 €
Postes techniciens (2,80 ETP)	112 500 €	78 650 €	33 850 €
Poste secrétariat (14h/sem)	15 000 €		15 000 €
Indemnités élu	6 500 €		6 500 €
Frais de fonctionnement	17 840 €		17 840 €
Investissement	7 800 €		7 800 €
TOTAL	745 652 €	545 459,60 €	200 192,40

PREVISIONS 2023

Participations des collectivités

Répartition de la participation des collectivités :

Depuis 2019 :

- 50 % en fonction de la surface de la collectivité sur le Bassin de l'Orne
- 50 % en fonction de la population communale sur le bassin de l'Orne

PREVISIONS 2023

Participations des collectivités

Pour rappel : extrait du vote du budget 2021

Collectivités	Surface communale sur le bassin versant	Part de la surface communale sur le territoire du SyMOA	Population communale sur le bassin versant	Part de la population communale sur le territoire du SyMOA	Pourcentage totale de participation	Participation 2021 (scénario 1)	Participation 2021 (scénario 2)	Participation 2022	Participation 2023	Participation 2020
Argentan Intercom	431,4	57,51%	26160	79,30%	68,41%	51 990 €	68 408 €	85 510 €	102 612 €	51 994 €
CC du Val d'Orne	187,58	25,01%	4735	14,35%	19,68%	14 958 €	19 681 €	24 601 €	29 522 €	14 673 €
CC du Pays Fertois & du Bocage Carrougien	109,22	14,56%	1833	5,56%	10,06%	7 645 €	10 059 €	12 574 €	15 089 €	7 927 €
CC des Sources de l'Orne	21,89	2,92%	259	0,79%	1,85%	1 407 €	1 852 €	2 315 €	2 778 €	1 405 €
Total	750,09	100,00%	32988	100,00%	100,00%	76 000 €	100 000 €	125 000 €	150 000 €	76 000 €

PREVISIONS 2023

Participations des collectivités

Collectivité	Part de la surface communale sur le territoire du SyMOA (%)	Part de la population communale sur le territoire du SyMOA (%)	Pourcentage de participation	Participation 2023	Participation 2022
Argentan Intercom	57,51%	79,30%	68,41%	85 512,50 €	68 410,00 €
CDC du Val d'Orne	25,01%	14,35%	19,68%	24 600,00 €	19 680,00 €
CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien	14,56%	5,56%	10,06%	12 575,00 €	10 060,00 €
CDC des Sources de l'Orne	2,92%	0,79%	1,85%	2 312,50 €	1 850,00 €
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	125 000,00 €	100 000,00 €

> DÉLIBÉRATION

- Mise à jour de la fiche de poste de Mme NEVEU Élise, désormais coordinatrice des actions du SyMOA, attribution d'une IFSE plus élevée.
- Mise en place d'une IFSE à Madame COUPRY Mireille, Adjointe Administrative Principale
- Mise en place d'une IFSE à Monsieur VASNIER Etienne, technicien rivières.

➔ *Mise en application au 1^{er} janvier 2023*

+ Recrutement prévu d'un nouveau technicien en 2023, candidature en cours.

Reprise de la délibération suivante :

Considérant que le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du Compte Administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Il est proposé de déléguer au Président, jusqu'à la fin de son mandat, les attributions suivantes :

- Procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget **dans la limite de 250 000 Euros**, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- Prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants hormis ceux conduisant à une évolution du marché initial de plus de 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 250 000 € ;
- Constituer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- Autoriser les "petits" investissements inférieurs à 1 500 € HT.

Il est proposé de déléguer au Bureau, jusqu'à la fin de son mandat, les attributions suivantes :

- Approuver et conclure tous avenants et décisions de poursuivre tout marché quelle que soit sa forme de passation dans la mesure où celui-ci conduit à une évolution du marché initial de plus de 5 % si la Commission d'Appel d'Offres n'est préalablement pas convoquée ;
- Autoriser les investissements : entre 1 500 € et 5 000 € HT ;
- Autoriser l'achat d'un moyen de locomotion pour le service dans la limite du budget voté.

Indemnités de Fonction

Les indemnités de fonction ont été réévaluées au 1er juillet 2022.

Par conséquent, il convient de modifier les montants qui seront versés au Président, soit :

Fonctions	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut mensuel (au 30/10/2020)	Montant brut mensuel (au 01/07/2022)
Président	15,04 %	584,96 €	605,45 €
Vice - Présidents	0 %	0 €	0 €

> DÉLIBÉRATION

A la demande de Mme Bardin-Girard, une décision modificative du budget primitif doit être prise.

En effet, après vérification par les services de la trésorerie, il apparait que les amortissements n'ont pas été repris dans leur totalité sur le budget 2022.

Recettes d'investissement		Dépenses de Fonctionnement	
28051	316,00 €	6811	528,00 €
281838	212,00 €		

> DÉLIBÉRATION

- Le règlement budgétaire financier (RBF) est un **document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité**. Il est voté par son assemblée délibérante.
- Ce règlement est adopté en début de mandature, avant l'adoption du premier budget primitif. Il est valable pour la durée **du mandat**.
- Le RBF décrit les procédures budgétaires, organisationnelles et comptables de la collectivité.

- Achats envisagés :
 - Renouvellement des 3 smartphones des techniciens (~ 1 100 € HT)
 - Ordinateur fixe (800 - 900 € HT)
 - Ordinateur portable (600 - 800 € HT)
 - Imprimante A3 (800 - 1 000 € HT)
 - Armoire forte (~ 1 000 € HT)
 - Licence office (avec accès Access) (8,80 € HT / mois / utilisateur)
 - Tablette de terrain (~ 1 000 € HT)
 - + logiciel Cartolander (~ 1 200 € HT)



Merci de votre attention